

RÈGLEMENT DU TERRAIN

CLUB NATURISTE “DE MAASPLASSEN”

1. Les règles sont en vigueur pour tous les visiteurs du terrain et de la ‘piscine’ à l’intérieur des cordes.
2. Accès au terrain :
 - a. Les membres du club ont accès au terrain sur présentation d’une carte d’adhérent valable à l’entrée du terrain.
 - b. Les visiteurs sont priés de se présenter au bateau dès leur arrivée, de montrer un billet d’entrée valable ou bien de s’en procurer un.
 - c. Les mineurs (< age 18) n’ont accès au terrain que s’ils sont accompagnés de leurs parents, tuteurs ou éducateurs.
3. Les règles de comportement:
 - a. La norme est la nudité. Si les conditions météo ou des circonstances personnelles (dans des cas de blessures par exemple) l’exigent, le port de vêtements est autorisé pour se protéger du froid ou de la chaleur.
 - b. Il est important de respecter tout le monde et de tenir compte de la vie privée de chacun.
 - c. Il est interdit de prendre des photos ou de filmer sur le terrain, à l’exception de la permission explicite par la direction.
 - d. Les radios ou tout autre équipement sonore ne peuvent pas déranger les autres visiteurs.
 - e. Il est permis de se divertir déshabillé dans ou sur l’eau, à l’intérieur des cordes.
 - f. Il est interdit de nager ou se mettre à l’eau au proximité du bateau à cause du danger d’être coincé.
 - g. Les nageurs doivent rester à l’intérieur des cordes, il est interdit de faire obstacle à la navigation.
 - h. Les comportements intimes, tels que les rapports sexuels et les massages, ne sont pas tolérés.
 - i. Le Harcèlement Sexuel est un comportement ressenti comme non souhaité, que ce soit sous forme de regards, de remarques ou de gestes. Même si quelqu’un ne le fait pas exprès ou ne s’en rend pas compte, si son comportement est ressenti comme tel par d’autres, il est question d’Harcèlement Sexuel. Dépendant de la nature et de la gravité du comportement, un avertissement ou un renvoi direct sera d’application.
4. Les déchets des aliments et des boissons apportés doivent être emmenés chez vous.
5. Les chiens et les autres animaux domestiques ne sont pas admis sur le terrain.
6. Il est interdit de creuser le sol ou d’endommager la nature et les plantations de quelque manière que ce soit.
7. Tout le monde doit se plier aux indications de l’exploitant du terrain, ou d’un des membres de la direction.
8. Dans le cas de non-respect du règlement, vous pouvez être renvoyé et/ou suspendu comme membre, sans remboursement des frais d’entrée ou de cotisation. La suspension ou l’expulsion peut s’appliquer pour la journée concernée, mais l’accès au terrain peut aussi vous être définitivement refusé.
9. Les membres et les visiteurs peuvent signaler des désagréments par écrit ou verbalement auprès des membres de la direction. Ceux-ci prendront une décision immédiate concernant la plainte. Cette décision s’appliquera au tout le moins pour la journée.
Les membres pourront ensuite faire connaître leurs griefs par écrit auprès de la Commission d’Appel dans le mois qui suit.
10. Tout le monde doit avoir quitté le terrain avant le coucher du soleil.